

Yad Vashem honore trois « Justes » du pays vençois

L'Institut de Jérusalem a décerné hier à Vence la médaille à titre posthume de « Juste parmi les nations » à Joseph, Henriette et Jean Ordan

Durant l'Occupation il y eut à Vence et Tourrettes-sur-Loup celles et ceux qui ont détourné les yeux, bouché leurs oreilles et fermé leur cœur. Et puis il y eut des justes. Des hommes et des femmes qui, au péril de leur vie, ont tendu la main aux familles juives menacées par la déportation. Les Ordan, Joseph, Henriette et Jean, étaient de ceux-là. Après une enquête fouillée de plusieurs années, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décidé de reconnaître le rôle admirable de cette famille azurienne durant la seconde moitié du conflit mondial.

Terrés dans une cave de Nice

Les uns, Henriette et Joseph de Vence, ont sauvé les membres de trois familles (Ortsman, Eber et Stempel) qui dépérissaient dans le quartier des Musiciens à Nice, entassés à douze dans une cave. Joseph Ordan a embarqué tout ce petit monde dans sa camionnette, direction Vence, puis Tourrettes-sur-Loup où son frère Jean a trouvé pour



De gauche à droite lors de la remise de la médaille et du diplôme: Daniel Wancier, président de Yad Vashem Nice Côte d'Azur, Louise et Claude Ordan, enfants des « Justes » Joseph et Henriette, Anita Mazor, consul général d'Israël à Marseille, Damien Bagaria et Loïc Dombrevail, maires de Tourrettes-sur-Loup et Vence.

(Photo Laurent Thareau)

chacun des caches dans la campagne environnante. L'une des familles, celle des Ortsman, vivra ainsi dans

une ferme, de 1943 à la Libération de la Provence. Le fiston, né en 1935, Oscar, prendra à cette époque des

cours clandestins auprès d'un enseignant à la retraite « qui écoutait "les Français parlent aux Français" sur la

BBC ». L'enfant juif apprendra même à servir la messe avec la complicité tacite du curé et de villageois.

Après un brillant parcours professionnel, Oscar Ortsman, 80 ans aujourd'hui, a tenu en ce début de semaine à faire le déplacement sur la Côte d'Azur afin d'être là pour la cérémonie honorant les Ordan, aux côtés de Louise et Claude, enfants de Joseph, le bienfaiteur à la camionnette.

« La joie de la fin d'un cauchemar »

Un autre témoin de cette période si troublée a également fait le déplacement, mais cette fois de Berlin, la capitale allemande. Il s'agit du cousin d'Oscar, Henri Eber, 74 ans. Bien que très jeune – il est resté caché à Tourrettes de deux à quatre ans – Henri se souvient peut-être de la délivrance de l'été 44, de cette « joie de la fin du cauchemar » pour reprendre l'expression d'Oscar Ortsman. Un cauchemar qui a été fatal à deux oncles d'Oscar, Willie, arrêté en août 1942 à Nice, près du marché Gambetta, et Oskar, pris à Paris, tous deux déportés et morts à Auschwitz.

MICHEL DIVET
mdivet@nicematin.fr

Rentrée 2016 : les écoles du Var mieux traitées

La rentrée 2016 est d'ores et déjà en préparation. En effet, le ministère de l'Éducation nationale vient d'allouer à l'académie de Nice, 150 postes enseignants pour poursuivre la refondation de l'École et accompagner la réforme du collège, applicable en septembre prochain.

Dans le premier degré, le coup de pouce est conséquent. Par rapport aux 57 postes octroyés l'an dernier, les écoles de l'académie en toucheront 90. Soit des moyens en hausse de plus de la moitié, bien supérieurs à la courbe de la démographie scolaire, que le recteur, Emmanuel Ethis, vient de répartir entre les deux départements. 40 postes pour les écoles des Alpes-Maritimes qui, selon les prévisions, accueilleront 556 écoliers en plus ; 50 pour les écoles du Var qui en perdront 10...

Fini le mode de répartition calculé sur l'unique base des effectifs scolaires accueillis.

« Donner plus à ceux qui ont moins »

Aujourd'hui, sont aussi pris en compte les critères sociaux et territoriaux (revenu moyen des familles, zone urbaine sensible, ruralité, etc.)

pour une allocation différenciée afin de renforcer les élèves les plus fragiles. Scolairement et socialement. C'est le fameux « donner plus à ceux qui ont moins », cher à la ministre Najat Valaud-Belkacem. Calculés à partir des données de l'INSEE, ces critères ont pesé lourd dans la balance au profit des écoles du Var. Mais pourquoi dix postes d'écart entre les deux départements ?

« On a considéré que les écoles varoises étaient sous-dotées. En plus de cette répartition différenciée, elles ont obtenu 13 postes, pris sur le montant attribué aux écoles des Alpes-Maritimes, jugées mieux loties », explique Gilles Jean, secrétaire départemental du SNUipp 06. Une sorte d'amorce de plan de rattrapage pour rétablir l'équité territoriale.

Préavis de grève le 1^{er} février

Sans remettre en cause cette équité, le SNUipp 06 estime « insuffisants » les moyens octroyés aux écoles des Alpes-Maritimes.

« Sur ces 40 postes, 20 seront pris pour les remplacements, la formation, les décharges des directeurs d'école, poursuit Gilles Jean. Il ne restera que

20 postes pour gérer la rentrée, caser les 556 écoliers en plus. » Trop peu pour le SNUipp qui a déposé un préavis de grève le 1^{er} février, jour de la réunion du comité technique spécial départemental chargé de répartir les moyens.

Second degré : « le compte n'y est pas »

Dans le second degré, les collèges et lycées des Alpes-Maritimes et du Var héritent de 60 postes enseignants en plus à la rentrée prochaine.

« La dotation est positive, c'est une bonne nouvelle », ironise Alain Galan, secrétaire académique du SNES-FSU avant d'ajouter que « le compte n'y est pas. En cinq ans, de 2010 à 2015, c'est 200 postes que nous avons perdus alors que les effectifs scolaires sont restés stables. » Et de dénoncer un malaise enseignant qui vire à la grogne entre les salaires gelés depuis huit ans, une « priorité à l'éducation affichée par le gouvernement qui ne se voit pas » et la très contestée réforme du collège. Ce matin, ils seront en grève et de manif, place Île-de-Beauté à Nice, pour rejoindre la manifestation de la fonction publique, place Masséna.

VÉRONIQUE MARS

En bref

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

Par arrêté en date du 23 décembre 2015, paru au Journal officiel de la République française du 22 janvier 2016, les communes suivantes sont reconnues victimes de catastrophe naturelle :
- Au titre Inondations et coulées de boue du 13 septembre 2015 : communes de La Colle-sur-Loup et de Pégomas ;
- Au titre des Inondations et coulées de boue du 3 octobre 2015 : commune de la Turbie ;
- Au titre des Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 3 octobre 2015 au 4 octobre 2015 : commune de Biot. Les sinistrés disposent de dix jours à compter de la parution de l'arrêté précité pour déposer un état estimatif des pertes

qu'ils ont subies auprès de leurs compagnies d'assurance, afin de bénéficier du régime d'indemnisation instauré par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée.

Participez à la semaine de la presse à l'école

Le groupe Nice-Matin est partenaire de la 27^e Semaine de la Presse et des Médias dans l'École qui se tiendra du 21 au 26 mars 2016. Le thème de cette année est : « La Liberté d'expression ça s'apprend ! » Vous êtes un établissement scolaire, un enseignant, une classe... et vous souhaitez participer à cette opération, vous avez jusqu'au 6 février 2016 pour vous inscrire sur www.clemi.fr Pour tout renseignement : clemi@ac-nice.fr ou [clemi nice : 04.93.53.73.87](tel:04.93.53.73.87).